

Publications reçues : les grands problèmes européens

Autor(en): **Maire, Marguerite**

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **36 (1948)**

Heft 746

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'autre part, les organisations non-gouvernementales apporteront un flux perpétuellement renouvelé de vie fraîche et ceci est essentiel pour un grand organisme officiel qui est, plus que tout autre, exposé à la pétrification. « La foi et l'enthousiasme » qui animent de nombreuses associations privées seront à la protection la plus sûre et la plus indispensable contre le conformisme et l'opportunisme », ainsi que le dit Röpke à propos de la sauvegarde de l'esprit démocratique.

Enfin, les heureuses dispositions statutaires que nous venons de décrire permettent à de nombreux citoyens du monde d'être en relation avec l'O.N.U. (quand bien même leur gouvernement particulier n'a pas encore adhéré à l'Organisation internationale), par le truchement des multiples sociétés dont ils sont membres et qui, à leur tour, font partie d'une fédération internationale privée.

Et les femmes suisses, qui ne sont pas autorisées à faire entendre leur voix dans les parlements cantonaux ou fédéraux de leur propre pays, ont une voix consultative, par divers chemins, sur le plan international.

Un paradoxe parmi beaucoup d'autres. Mais que cette fenêtre ouverte nous fait de bien !

A. W. G.

Rectification

La Fédération abolitionniste internationale nous prie de faire remarquer, à la suite de l'article de Mme Vischer-Alioth sur le comité de l'Alliance internationale des femmes, (Mouvement féministe du 24 janvier) que le projet de convention contre la prostitution et la traite des blanches de 1947, contient aussi les mesures contre l'exploitation financière du vice qui se trouvent dans la convention de 1937 ; elles frappent moins le lecteur parce que les mesures humanitaires qui s'y ajoutent attirent l'attention sur une autre face du problème.

Neuchâtel

En route pour la troisième campagne ! 1919 - 1941 - 1948

Le décret voté par le Grand Conseil en novembre dernier, accordant aux Neuchâteloises le droit de vote en matière communale a fait l'objet d'un referendum. Il a été lancé par M. Gustave Neuhaus, auteur du « Breviaire de l'antiféministe » que la Gazette de Lausanne juge en ces termes : « Les associations féministes doivent une fière chandelle à M. Neuhaus. Son recueil d'aphorismes antiféministes est d'une stupidité telle qu'il rendrait féministes les moins enclins à l'être ».

Et pourtant son referendum a abouti, recueillant 4500 signatures (il en fallait 3000), tout est donc remis en question par la votation populaire, fixée aux 13 et 14 mars, avant les festivités du centenaire de la République.

Les fils seront-ils indignes des pères, qui accordèrent les droits communaux aux « étrangers », estimant qu'ils prenaient part à la

vie de la cité et payaient des impôts ? Refuseront-ils à ces authentiques Suissesses que sont leurs mères, leurs femmes, leurs filles, leurs sœurs, qui elles aussi participent à la vie de leur commune et y paient des impôts, ce que, par sentiment d'équité, leurs pères ont octroyé aux étrangers ?

Un grand comité va entreprendre une campagne vigoureuse. Des encouragements et des dons, dont nous sommes bien reconnaissantes, nous sont déjà parvenus. « Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer... », et pourtant, un jour ou l'autre, nous réussirons !

Pourquoi ce jour ne serait-il pas venu en cet an de grâce 1948 où, accueillant enfin les femmes dans le « Ménage communal » nos concitoyens fêteraient avec les Neuchâteloises devenues citoyennes, le plus beau des centénaires !

Association cantonale neuchâteloise pour le suffrage féminin.

Compte chèques postaux : IV 2589.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Séance du Comité de l'Alliance Janvier 1948

Cette première rencontre de l'année, était aussi la première du nouveau comité élu à Aarau en octobre dernier. Elle eut pour cadre le joli local de la Frauenzentrale de Zurich, tout récemment remis à neuf. La présidente de la plus importante des Unions de femmes suisses, Frau Haemmerli-Schindler reçut fort aimablement ses collègues et ce fut, une fois de plus, une journée studieuse et sympathique.

D'importantes questions furent discutées, et l'après-midi, Dr. Eder, la nouvelle présidente internationale vint étudier avec les membres du comité, certains sujets internationaux, comme la représentation de la Suisse dans les commissions du C.I.F. et la réorganisation de la commission, dite internationale.

L'assemblée générale aura lieu les 23-24 octobre 1948, à Neuchâtel, ceci en l'honneur du centenaire de ce canton. Prière à nos associations de prendre note.

La création d'une commission féminine suisse pour la radio-diffusion est devenue indispensable si les femmes suisses veulent plus activement collaborer à cet instrument d'information et d'éducation ; elle fut décidée à l'unanimité, et comprendra des techniciennes et spécialistes en cette matière.

Le comité de l'Alliance a entendu des rapports sur le travail des commissions, et s'est aussi occupé de demander à nouveau qu'une collecte du 1er août soit consacrée à remplir les caisses cantonales de l'Aide aux mères à qui pour la plupart, sont vides.

En résumé, excellente journée où les nouveaux membres du comité eurent l'occasion de se mettre au courant de bien des questions,

R. G.

Le prix du bonheur¹

Le prix ? demandez-vous. Le bonheur est donc à vendre ? Ce n'est pas, comme je l'imaginai, un grand coup de chance qui vous atteint sans crier gare ? Ce n'est pas un rayon de soleil qui perce les nuages et illumine momentanément le lieu où l'on se trouve ?

Pour M. Rigassi, le bonheur ne visite que ceux qui sont préparés à le recevoir et même, cette préparation permet d'être heureux dans des circonstances qui paraissent terribles et douloureuses à beaucoup de gens : « La volonté de sagesse, dit-il, a le pouvoir de rectifier tout ce qui n'atteint pas mortellement notre corps ».

Le livre qu'il nous offre est donc un recueil de méditations sereines, enjouées souvent, émaillées de précieuses citations, sur la méthode à suivre pour savoir accueillir le bonheur, pour apprendre à le découvrir parmi les ronces de notre existence quotidienne où il cache son sourire timide.

On passe de la jeunesse à l'époque des fiançailles, du mariage à l'éducation des enfants pour arriver à l'âge mûr et à la vieillesse. On discute de l'attitude à adopter envers le métier, le prochain, la vie en général. M. Rigassi, l'auteur indique le prix, les sacrifices qu'il faut consentir pour garder son droit au bonheur.

Tout serait à raconter, à citer, il est plus simple de dire : « Lisez vous-même ».

Mais on comprendra que dans ce journal, je m'étende plus longuement sur les problèmes féminins que M. Rigassi a traités avec beaucoup de bienveillance en parlant du mariage.

Il demande au mari de comprendre que le rôle de la femme, dans le ménage, est plus astreignant et fastidieux que l'exercice d'une profession et il plaide avec éloquence en faveur des vacances pour mères de famille.

Parlant ailleurs de l'émancipation de la femme, il dit : « ... il faut prendre garde aux risques très graves que comporte une excessive émancipation de la femme. Quand cette émancipation dépasse la mesure, c'est la société tout entière, c'est le genre hu-

¹ Georges Rigassi - Le prix du bonheur. Edit. Labor et Fides.

main qui se trouve menacé d'une perversion, d'une décomposition profonde... il importe donc de trouver la juste mesure entre l'émancipation totale de la femme, et son épanouissement comme créature restant fidèle à sa vocation éternelle, mais affranchie de la tutelle où l'homme l'a trop longtemps enchaînée ».

Cette juste mesure me paraît fort difficile à trouver et à faire respecter. Pour mon compte, je ne crois pas que la femme se soit émancipée de propos délibéré. Mais la transformation de la famille, que l'Etat s'applique à vider de sa substance, depuis presque un siècle, a jeté les femmes sur de nouveaux chemins. Il est bien délicat de dire, aujourd'hui, comment on devrait préparer une jeune fille à la vie, tant le sort social de la famille est incertain, tant la liberté de la mère dans l'éducation de ses enfants est contestée. Celle-ci, si elle veut vraiment défendre sa famille et ses enfants doit s'en aller siéger dans les multiples commissions officielles qui orientent souverainement l'enfance et la jeunesse.

Pour prix de son bonheur, la femme doit renoncer à une émancipation complète, pense M. Rigassi. A-t-elle le pouvoir d'arrêter l'évolution inexorable de la société?... et comment ? si vraiment elle faisait sienne sa proposition ?

C'est plutôt ainsi que la question nous semble se poser et l'on n'est pas près de la résoudre. Voilà la raison pour laquelle les parents trouvent plus difficile d'orienter de nos jours, une fille qu'un fils.

Mais revenons à la sagesse individuelle à laquelle l'auteur s'est volontairement limité dans cet ouvrage et n'oublions pas d'ajouter que les femmes, trouveront encore dans ces pages, des conseils précieux touchant l'enfance, conseils donnés par un père à la main si habile et légère, au cœur si attentif, qu'il était devenu le « meilleur » ami de son fils.

Le témoignage posthume de ce jeune garçon, tragiquement disparu dans un accident, garanti à tous les lecteurs, qui ne connaîtraient pas de réputation l'ancien rédacteur de la Gazette de Lausanne, la qualité humaine, la valeur émouvante de cet essai sur le bonheur.

A. W. G.

L'homme vaut-il mieux que la femme ?

Un journaliste demandait à Winston Churchill, dont paraissent les discours secrets prononcés pendant la guerre de 1939-1945, s'il pensait que l'homme valait mieux que la femme :

— Et vous, fit Churchill malicieusement, pensez-vous qu'un livre de plomb pèse davantage qu'un livre de plume ?



de cette fréquence régulière des guerres et étudiée particulièrement la période de 1900 à 1939, caractérisée par un développement trop rapide de la science, de la technique, du matérialisme, du nationalisme économique, en opposition avec un retard évident du progrès moral. D'où déséquilibre et anarchie dans les rapports entre les états.

Pourquoi, notamment, la paix de Versailles fut-elle si peu durable et l'échec de la S.D.N. si rapide ? Ici encore, une analyse des fautes commises, imputables moins à l'institution elle-même qu'à l'attitude négative, récalcitrante des gouvernements devant les décisions votées à Genève. Tout est donc à recommencer, en dégagant les leçons du passé, et la préparation de l'avenir incombe pas aux seuls belligérants, mais à toutes les nations. Que les vainqueurs, pourtant, sachent faire des traités « que le vaincu ait plus d'intérêt à respecter qu'à violer ». (G. Ferrero). Les conditions du monde sont d'ailleurs complètement transformées : l'Europe a perdu sa primauté par suite de l'élargissement de la guerre et de la crise terrible qui l'a ruinée. Il faut donc envisager une fédération mondiale, où l'Amérique et l'Asie auront une large part, mais où les petits états doivent cependant subsister comme éléments d'équilibre indispensables. Il sera nécessaire de créer une nouvelle organisation internationale, qui se propose à nouveau d'améliorer le niveau de vie, et surtout de garantir l'ordre et la sécurité pour tous les peuples. Rien n'empêcherait de prévoir, à côté d'une charte générale, un acte additionnel pour les états européens seuls, avec des engagements complémentaires. Ainsi s'établirait un accord général sur les droits et les devoirs des états, au premier plan desquels figure le respect des droits et des biens de chacun. Non moins

urgent serait-il d'instituer une meilleure organisation économique internationale, car la guerre de 1939 a eu, parmi ses causes, le chômage, les autarcies, le protectionnisme, la fabrication intensive des engins de guerre. Maintenant, l'heure est venue de réparer les ruines par la réalisation d'une interdépendance croissante, par des mesures générales, mais souples, par une science reconstructrice, et non plus dévastatrice, par une meilleure répartition et une plus judicieuse utilisation des matières premières et des énergies.

Mais avant tout, c'est une réforme morale qui s'impose. L'unité spirituelle qu'avait créée le christianisme et qu'on percevait encore au temps de la Sainte Alliance s'est peu à peu désagrégée et brisée, sous l'influence d'autres facteurs, et actuellement, un conflit a éclaté entre des conceptions exclusives : totalitarisme et démocratie, autarcie et coopération. Il y a donc lieu de recréer une hygiène politique, en réveillant les consciences, les volontés, les vertus profondes des nations. Ici, l'auteur se livre à une critique sévère de la neutralité, faux calcul de prudence des petits états, qui n'est plus admissible de nos jours, sauf pour la Suisse, toutefois, en raison de sa diversité ethnique et de ses conditions particulières.

La morale internationale doit évoluer dans le sens de la perfectibilité, se fondant sur la loyauté, le respect mutuel, la justice et la solidarité, couronnée par l'amour du prochain selon l'idéal chrétien. Mais pour cela encore, il faut former des élites agissantes, ainsi qu'un milieu social sain, afin que tous soutiennent l'effort des élites. Cette éducation se fera par la famille, l'école, la collectivité, et ainsi sera sauvée l'âme de la nation, si l'on remet en valeur l'individu, sous l'autorité ferme et mesurée de l'Etat.

Alors que le précédent ouvrage embrassait

toute l'Europe, et même le monde, celui-ci : *L'Europe devant le problème allemand*, se limite à un sujet plus restreint, mais d'une profondeur et d'une complexité inquiétantes (Cahiers de traits, Editions des Trois Collines). L'auteur M. Ernst von Schenck, est un Bâlois qui adresse à des Allemands une série de lettres, afin de leur faire comprendre quelles ont été les réactions d'un Suisse neutre devant les événements qui se sont déroulés dans leur pays. Comme tant d'autres, M. von Schenck s'est trouvé pris entre ses souvenirs d'étudiant, de voyageur, qui l'inclinaient à la reconnaissance envers l'Allemagne d'autrefois, foyer de culture où se sont nourries tant de générations, et l'horreur qu'a suscitée l'Allemagne criminelle du nazisme, ruinée maintenant, mais dont l'Europe porte le deuil.

Ainsi, dans ces lettres adressées à un ouvrier, un médecin, un bourgeois, un juriste, un pasteur, un étudiant, un écrivain, un chef d'entreprise, l'auteur tente de débrouiller l'écheveau effroyablement enchevêtré des responsabilités, des culpabilités, des circonstances atténuantes, des erreurs de jugement. Avec clairvoyance, il met le doigt sur les plaies encore infectées des Allemands : racisme, instinct de domination, fausse gloire scientifique, jalousie à l'égard des autres peuples, exploitation de la pitié. Avec le juriste, il étudie le problème de la capitulation de l'Allemagne et l'attitude des vainqueurs occupants. A tous, il ne cesse de crier que l'Europe attend une conversion du peuple allemand, non plus hypocritement écrasé et humilié, mais prenant loyalement ses responsabilités, n'obéissant plus à n'importe quel ordre « parce que c'est un ordre », bref, retrouvant une conscience et une dignité qui permettent de le réintégrer, comme sujet de droit, dans la communauté européenne. De la guérison de l'Allemagne dé-



Publications reçues

Las grands problèmes européens

Ils sont toujours si lancinants, ces problèmes, que l'on continue, en tous pays, à leur consacrer des études minutieuses, où s'affirment à la fois le goût de l'analyse, s'exerçant sur les contingences mondiales d'avant 1939, et le désir « d'y voir clair » et de reconstruire, pour l'avenir, un régime international plus stable, plus équilibré que celui qui précéda la grande tourmente.

Dans son ouvrage : *L'Avenir de l'Europe* (Editions de la Baconnière, Neuchâtel), M. Jacques Politis présente, sous son nom et sous sa responsabilité, des notes que son père, Nicolas Politis, avait rédigées plus ou moins complètement, entre 1940 et 1942, année de sa mort. Il s'agit donc là d'un témoignage de piété filiale, qui nous permet de connaître la pensée du grand diplomate grec sur les destinées de l'Europe, telles qu'il pouvait les pressentir avant que la guerre fût finie ; c'est dire qu'il lui a manqué certaines données capitales du problème européen que les années ultérieures lui auraient apportées. L'auteur tente d'expliquer les raisons de cette alternance de guerres et de tentatives d'établir la paix en Europe : 1648, 1815, 1919 et l'époque actuelle. Il s'attache à définir les causes

45 professeurs
méthodes
programmes
individuels
gain de temps

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

École LEMANIA
LAUSANNE

Une femme juge

Sitôt dit, sitôt fait. La loi sur la réorganisation judiciaire vaudoise votée en décembre a été appliquée, en ce qui concerne sa principale innovation, en janvier de ce, puis, sur la présentation unanime du parti radical-démocratique lausannois, le Tribunal cantonal a nommé, le 20 janvier, juge-suppléant au Tribunal du district de Lausanne, Mme Juliette Rochat-Schopfer, qui habite Pully.

Fille de juriste — l'avocat et conseiller national Sidney Schopfer — femme de juriste — l'avocat et conseiller national Pierre Rochat, un partisan déclaré du suffrage féminin — Mme Rochat sera certainement un juge utile et apprécié de la Cour lausannoise.

Le canton de Vaud compte soixante justices de paix, dix-neuf tribunaux de district groupés en sept ressorts. A qui le tour maintenant d'utiliser les services d'une femme?

S. B.

Lettre ouverte

Monsieur le Directeur de Radio-Lausanne

Evolez, 22 janvier 1948.

Monsieur le directeur,

Je ne suis pas une féministe « professionnelle » et militante, mais je ne puis m'empêcher de vous dire combien j'ai déploré la façon dont a été commentée tout à l'heure, au micro de Radio-Lausanne¹, la nomination aux fonctions de juge (où?... d'une femme, qu'on n'a d'ailleurs pas nommée.

Ces « agréables » plaisanteries — si faciles!!! — ne me paraissent pas tout à fait dignes d'un pays qui se flatte d'être « avancé » et où les femmes exercent depuis assez longtemps et avec assez de distinction bien des professions libérales pour que le public n'ait même plus l'idée d'en sourire.

En écoutant les considérations vestimentaires et galantes de votre « speaker », « reporter » (ou tout autre nom anglais dont il conviendrait de désigner), je me suis demandé ce que doivent penser nos auditeurs de l'étranger lorsqu'ils entendent, venant de chez nous, ces propos qu'on dirait exhumés d'un journal humoristique (ce qui ne signifie pas forcément spirituel) d'il y a quelque quarante ans.

Il est bien évident que vous n'y êtes personnellement pour rien, mais je souhaite que ma protestation parvienne à qui de droit, dût-il en sourire encore.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, etc.
I. Fauchère-Revilliod.

¹ « Le miroir du temps », 22 janvier 1948.

La Société Coopérative de Consommation de Genève
a accordé le droit de vote aux femmes dès sa création. Soutenez la Coopérative par vos achats.

Allocations familiales au personnel féminin de maison

Le Département du Commerce et de l'Industrie a adressé, en décembre, une lettre à quelques associations féminines genevoises, pour demander leur avis sur les

Lettre

Mesdames,
Nous avons l'honneur de vous informer qu'au cours d'une séance tenue par la Commission du Grand Conseil chargée d'examiner diverses modifications à la loi sur les allocations familiales, il a été formulé la proposition d'en faire bénéficier aussi le personnel féminin de maison.

Si cette proposition devait être adoptée, elle aurait pour conséquence d'astreindre, en contre-partie, tous les employeurs occupant cette catégorie de salariés, femmes de ménage et autres aides ménagères comprises, à payer une contribution à la Caisse de compensation auprès de laquelle ils seraient affiliés.

Le taux de cette contribution ne pourrait être différent de celui perçu ou à percevoir des autres employeurs, lequel oscille entre 1 1/2 et 3 % du salaire total, c'est-à-dire non seulement du salaire en espèces mais aussi du salaire en nature. Le taux du Service cantonal est actuellement de 2 %.

La question primordiale est celle de savoir si le besoin se fait impérieusement sentir d'accorder des allocations familiales au personnel en cause, ou, en d'autres termes, si le nombre, à première vue fort restreint des bénéficiaires éventuels justifie la mise en train, à l'intention de ces derniers d'un régime dont l'application semble devoir soulever de grosses difficultés, notamment en ce qui concerne les travailleuses à l'heure ou à la journée au service de plusieurs patrons.

Le législateur a été d'avis (en 1944) que le recouvrement de ces contributions se heurterait à de grandes difficultés pratiques et entraînerait des frais extraordinairement élevés...



1848 - 1948

L'Association suisse pour le suffrage féminin aura son assemblée générale à Berne, les 8 et 9 mai. Pour le 9 mai, elle organise, avec le Comité d'action suisse pour le suffrage féminin, une grande manifestation dans la salle du Conseil national, à l'occasion du centenaire de la Constitution fédérale, où seront votés des vœux relatifs à l'achèvement de l'œuvre du législateur de 1848 par l'octroi du suffrage aux femmes suisses. Nous en reparlerons.

Les cahiers de foi et vérité. Labor et Fides publient de courtes études sur des sujets religieux dans « un esprit de foi et de liberté ».

Signalons trois cahiers parus récemment. XII — *Education fonctionnelle.* Claparède et Pestalozzi. Education fonctionnelle et christianisme, par Louis Meylan, professeur à l'Université de Lausanne.

L'auteur expose et développe la théorie de Claparède sur l'éducation fonctionnelle, base de l'école active et confronte ce mode d'éducation avec les principes chrétiens. Répondant à quelques objections, l'auteur laisse parler Pestalozzi et conclut que l'éducation fonctionnelle était déjà à la base de l'œuvre du grand éducateur et dans la ligne du christianisme. « La force qui est en l'homme est une force divine, elle est la force de Dieu. »

XIII — *Paul protestant.* André Bouvier. L'auteur relève l'humanité, la puissante personnalité de l'apôtre. Ce court et substantiel exposé donne le désir de relire les « Lettres de Paul », non pour y trouver un exposé dogmatique mais pour y découvrir un témoignage palpant de vie.

XIV — XV — *La résurrection de Jésus.* Robert Stahler. L'auteur traite avec respect ce problème si délicat. M. Gt.

La présence de Dieu dans la vie de tous les jours, par le frère Laurent. Labor et Fides. Genève. « Lettres et entretiens ». Publié sous les auspices des Veilleurs.

Dans tous les temps, et particulièrement dans les époques troublées les croyants ont aspiré à la communion avec Dieu et ont cherché des méthodes pour pratiquer le recueillement.

allocations familiales au personnel féminin de maison. Cette lettre les éclairait-elle assez complètement sur l'état actuel du problème? Nos lectrices en jugeront.

Commentaires

Au cours des débats de la Commission sur ce sujet, plusieurs projets tendant à surmonter les difficultés pratiques ont été proposés, pourquoi la lettre n'en fait-elle pas mention?

« M. le député Borel a proposé que la caisse cantonale payât les allocations aux ayants droits et soit couverte de cette dépense par une légère contribution sur ses propres ressources et sur celles de toutes les caisses privées. Il envisageait l'aide domestique comme une sorte de service social qui pouvait être mis, dans cette mesure, à la charge des employeurs.

M. le député de Félice s'est rallié à cette proposition en ce qui concerne les femmes de ménage, qui changent souvent d'employeur. Pour le reste du personnel de maison, formé de personnes à poste fixe, rien ne justifierait une exemption de cotisations d'ailleurs minimes. (Au taux de 2 % pratiqué pour tous les salariés par la caisse cantonale, la cotisation, pour une employée gagnant 100 frs par mois et dont le salaire en nature est estimé 120 frs, serait de 4,40 frs par mois; en fait, pour cette catégorie où les enfants ne sont pas nombreux, une cotisation plus faible suffirait.) ... Alors, pourquoi pas? « Pour les femmes de ménage, on pourrait aussi percevoir la cotisation au moyen de timbres comme en matière d'assurance-vieillesse et de vacances payées.

Ces difficultés, présentées comme insurmontables ont été résolues dans plusieurs pays étrangers, non seulement en matière d'allocations familiales, mais d'assurances sociales. »

Autre question inscrite: N'y a-t-il pas des employés masculins qui travaillent à la journée, à la demi-journée, voire à l'heure, jardiniers, hommes de peine, etc. A-t-on renoncé de leur verser des allocations familiales par ce que c'était trop compliqué? — Sinon, comment le problème a-t-il été résolu? Pourquoi ne pas le résoudre de la même manière pour les femmes?

La volonté de surmonter les difficultés ne serait-elle pas singulièrement stimulée si les femmes en question, veuves, célibataires, divorcées, abandonnées par leur mari, étaient élctrices?



Les lettres et entretiens du frère Laurent sont une de ces sources où des générations de croyants sont venues puiser. Aussi, le petit volume publié sous les auspices des Veilleurs, sera-t-il accueilli avec reconnaissance par tous ceux qui à la suite du frère Laurent voudraient « faire de leur cœur un oratoire ».

Nouveaux livres de Stall, rajournés et réadaptés par le Dr André Arthus. *Ce que tout jeune garçon devrait savoir. Ce que toute fillette devrait savoir.* Edit. Jeheber - Genève.

Les éditions Jeheber viennent de publier, adaptés aux problèmes de la vie actuelle, les deux livres de Stall qui concernaient l'enfance et sous le titre qu'ils portaient autrefois. Les mères et les éducatrices y trouveront une série d'entretiens précieux pour les aider dans les questions délicates de l'éducation sexuelle et de l'observation psychologique. Nul doute, ces deux ouvrages répondent à un besoin et ces livres s'enlèveront rapidement.

André Oltramare In Memoriam

Un groupe d'amis du professeur André Oltramare publie un beau volume, format 19x27, 128 pages et couverture, contenant la plupart des discours et articles par lesquels des hommes de toutes tendances vœurent honorer sa mémoire lors de son décès, ainsi que des textes importants du défunt lui-même, et deux photographies.

Le tirage est limité et la souscription va être close.

Compte de chèques: I. 5465, Genève. Prix en souscription d'un exemplaire ordinaire: 3 frs. Prix en souscription d'un exemplaire de luxe numéroté: 10 frs.

Critiquez, on vous répondra

— Sans vouloir vous offenser, le Mouvement recommandant, parfois, à ses lectrices des livres trop ardu et même, il les présente comme d'atrayants petits bouquins. On les achète et voilà qu'on baille d'ennui.

— Votre accusation m'étonne. Nos collaboratrices disent ce qu'elles pensent et, lorsqu'un ouvrage les intéresse, elles ont bien raison de le recommander, seulement... elles ont peut-être trop bonne opinion des capacités intellectuelles des lectrices... soit dit sans vous offenser!

— (Sèchement) Merci!... Mais tenez, je vois sur votre table, prêt au départ, Fourier, par Jacques Debù-Bridel. Allez-vous donc nous vanter les pages choisies de ce visionnaire social vieilli et poussiéreux? Laissez-le aux revues de sociologie et entreprenez-nous de problèmes féminins.

— Les problèmes féminins? mais justement, Fourier est un des rares hommes de son époque qui y ait songé. D'abord, il demandait pour les femmes l'égalité politique...

— Respect.
— Puis, dans son traité de l'Association domestique agricole, il a parlé des problèmes domestiques. Nous lisons dans l'introduction de M. Debù-Bridel: « Pour les trois cents familles d'un village, il faut trois cents greniers, autant de caves, autant de cuisines; associées, elles n'auraient plus besoin que d'un seul grenier, d'une cave et d'un feu... Au lieu de trois cents ménagères, dix femmes suffiraient à la préparation des aliments et aux détails domestiques ».

— Quel rêve!
— Vous voyez bien qu'il s'est intéressé à vous, que vous ne pouvez l'ignorer. Les loisirs que cela vous donnerait...

— Attendez... Si nous n'avions qu'une seule cuisine, nous n'aurions qu'un seul menu?

— A peu près...

— Alors, non merci. Je ne puis pas supporter les choux, ni les oignons. C'est bien ce que je pensais, c'est un visionnaire. Enterrons-le.
— Pardon. N'allez pas si vite. La cuisine commune pourrait être une solution au problème de beaucoup de gens. Appliquée judicieusement, cette idée rendrait service à d'autres femmes que vous. Ensuite, Fourier n'est pas si facile à entendre que vous le croyez, son association domestique agricole est bel et bien réalisée dans les Kolkhoses.

— C'est déplorable!
— Pensez-en ce que vous voudrez. Je vous avertis que les idées de Fourier sont susceptibles d'avoir du succès; que vous vouliez les adopter ou les combattre, ou les adapter partiellement à d'autres, il vous faut les connaître. C'est pourquoi nous avons le devoir de vous recommander ce livre.

— Oui, mais faites-le d'une façon qui nous permette d'en saisir l'importance.

— En effet. Nous avons bien souvent été, en ce sens, inférieures à notre tâche... nous chercherons à faire mieux la prochaine fois, comme on dit.

CRITIQUEZ, ON RECTIFIERA.

¹ Fourier, *Introduction et choix*, par Jacques Debù-Bridel. Collection « Les classiques de la liberté ». Editions des Trois Collines.

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870
Mme Vve L. MENZONE
Solidité - Elegance
5 % escompte en tickets jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

PORCELAINES - CRISTAUX COUTELLERIE

Louis KUHNE & C^{ie}
17, rue du Marché

Tout pour économiser LE GAZ

Cuistinières et réchauds
derniers modèles
Autocuiseurs - Grils - "Melior"
Marmites à vapeur

E. Finaz - Trachsel
Boulevard James-Fazy 6

PHARMACIE M. MULLER & C^{ie}

Place du Marché
CAROUGE - GENÈVE
Tél. 4.07.07
Service rapide à domicile